



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT LE LUNDI 5 MAI 2025 À 19H30 À la salle du conseil municipal Située au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante

Les conseillers : M. Daniel Roy
Mme Lynda Cusson
M. Marc-André Dubreuil
M. Pierre Larivière
M. Jonathan Bédard

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Absente : Mme Marie-Eve Massé

Sont également présents:

Mme Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière

Mme Peggy Gélinas, greffière adjointe

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue adressé de la part du maire.

92-05-2025

Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que présentés.

Adoptée

93-05-2025

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 7 avril 2025

Il est proposé par Jonathan Bédard

Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025, tel que rédigé, en apportant toutefois une correction à l'année de la résolution #81-04-2024, qui est 2025.

Adoptée

94-05-2025

Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

00055



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	46 997,25 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	6 063,05 \$
VOIRIE MUNICIPALE	9 692,41 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	19 747,79 \$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	1 659,34 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	1 573,80 \$
LOISIRS ET CULTURE	10 071,12 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	0,00 \$
IMMOBILISATIONS	0,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MAI 2025:	95 804,76 \$

Il est proposé par Jonathan Bédard

Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de mai 2025 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

95-05-2025

Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux publics, M. Maxime Bédard, est absent. La directrice générale fait rapport de différents travaux qui ont été complétés en avril 2025 et de ceux à venir;

Travaux complétés :

- Station 139, automate brisé et l'UPS qui sert à convertir le courant 110 volts en 24 volts est défectueux. L'automate a été changé au coût de 1 173,31 \$ plus taxes, installation non comprise. L'UPS est en commande, il coûte 455 \$ plus taxes, installation non comprise.
- La porte des toilettes du parc de l'hôtel de ville a été défoncée. Le cadrage de la porte a été refait plus fort pour éviter que ça se reproduise. Les travaux ont été effectués par MR Vanier de Roxton Falls. Facture à venir.
- Installation des balises de la piste cyclable (rue du Marché, St-Nicolas, Ste-Marguerite et rue St-Patrice)
- Balai de rue presque terminé, le démarreur est brisé. Il est parti en vérification.
- Demande de la Régie de Loisirs de Roxton Falls pour passer le balai de rue dans la cour de la salle communautaire et dans la cour de l'église du côté du terrain de baseball. Le conseil autorise le directeur des travaux publics de le faire à chaque année en même temps que les rues du village.

Travaux à venir :

- Installation des balises de la piste cyclable sur les ponts de la rue Notre-Dame (à faire à partir de la semaine du 15 mai seulement selon MTMD).
- Les inspections par caméra se feront les 12, 13 et 14 mai. La lettre d'avis aux citoyens concernés a été distribuée.
- Il y aura nettoyage des postes de pompage et du regard RS-25 (à l'entrée de l'usine) d'ici 2 semaines. Le directeur des travaux publics attend une confirmation de date de la part de l'entreprise Sanivac.
- Il y aura des entretiens préventifs des pompes dans les stations, effectué par Stéphane Lacroix de la compagnie SOS Pompe, dès que les postes auront été nettoyés.
- Le directeur des travaux publics attend une confirmation de date du groupe SIMO pour la calibration des pompes.

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

96-05-2025

**Trois personnes sont présentes dans l'assistance concernant une demande déposé par Construction Tri-Force Inc. Le maire demande aux élus s'ils acceptent de délibérer et de prendre une décision concernant le point #22 de l'ordre du jour, à ce moment de la séance. Tous les élus acceptent de traiter immédiatement ce point de l'ordre du jour, avant de poursuivre l'ordre régulier de l'ordre du jour.*

Projet de construction de 7 triplex sur la rue St-Louis par Construction Tri-Force Inc. : demande de prolongation de la rue st-Louis et changement de zonage

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Construction Tri-Force Inc., représentée par M. Étienne Richard et M. Joey Cusson, soumet une demande au conseil visant la construction de 7 triplex sur la rue St-Louis, sur des terrains qui sont actuellement propriété de M. Sylvain Hevey;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet nécessite des modifications au règlement de zonage en vigueur, en plus de travaux visant à prolonger la rue St-Louis qui n'est actuellement pas ouverte à la circulation en façade des terrains visés par le projet;

CONSIDÉRANT QUE la faisabilité même du projet est conditionnelle à la réalisation d'études supplémentaires, notamment en ce qui concerne la capacité des postes de pompage desservant le secteur concerné, à recevoir les débits supplémentaires générés;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de l'infrastructure de rue et du réseau d'égout nécessite des investissements substantiels et que ces investissements ne sont pas prévus pour le moment;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être aussi être analysé par le Comité consultatif d'urbanisme, conformément aux procédures en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE des préoccupations sont soulevées concernant l'intégration du projet de triplex, dans le milieu où il n'y a que des résidences unifamiliales ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas engager de démarche visant à donner suite au projet de construction de 7 triplex par Construction Tri-Force Inc., sur la rue St-Louis.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments et liste des permis et certificats
Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour la fin du mois de mars et début avril 2025

Le rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en fin du mois de mars et début avril 2025, est déposé.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Deux personnes sont présentes dans l'assistance.
Aucune question n'est posée.

97-05-2025

Séance de conseil prévue le lundi 2 juin 2025 : analyse visant à reporter la séance au 9 juin 2025

CONSIDÉRANT QUE le maire demande que la séance prévue au calendrier le lundi 2 juin 2025 soit reportée au lundi 9 juin 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au report de la séance du conseil au lundi 9 juin 2025.

Adoptée

98-05-2025

Dépôt du rapport du vérificateur et des états financiers au 31 décembre 2024

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant le dépôt du rapport financier 2024 a été affiché le 29 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du vérificateur et les états financiers de l'année 2024, préparés par la firme FBL sont déposés, affichant un déficit de fonctionnement de 60 736 \$, un excédent de fonctionnement non affecté de 16 474 \$ et un excédent de fonctionnement affecté de 185 667 \$ (données non consolidées avec les régies);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers déposés par la firme FBL pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Adoptée

99-05-2025

Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024

CONSIDÉRANT QUE le maire fait état de son « Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024 »;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Pierre Larivière

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024 et d'en faire un publipostage qui sera distribué à toutes les adresses de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Qu'une publication sur le site internet de la municipalité soit également prévue.

Adoptée



Municipalité du Village de Roxton Falls

100-05-2025

N° de résolution
ou annotation

Formation offerte par l'ADMQ : inscription à « Introduction à la sécurité civile »

CONSIDÉRANT QU'une formation est offerte par l'ADMQ sur « l'Introduction à la sécurité civile » les 3 et 10 septembre 2025, en deux avant-midis;

CONSIDÉRANT QUE la formation est offerte à tous les employés municipaux administratifs et aux travaux publics, en ligne au montant de 155 \$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que tous les employés municipaux administratifs et aux travaux publics suivent la formation.

Adoptée

TECQ 2024-2028 : approbation de la programmation #1 et allocation d'une somme additionnelle de 104 940 \$ pour des infrastructures à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristique ou sur bâtiment municipaux

La directrice générale informe les élus concernant la somme additionnelle de 104 940\$ allouée aux municipalités dans le cadre du programme TECQ. Elle informe également les élus que la programmation de travaux #1 a été approuvée.

101-05-2025

Adoption de la politique linguistique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls reconnaît que le français est la langue officielle du Québec et la langue commune de la nation québécoise;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls entend jouer un rôle exemplaire et proactif en ce qui a trait à l'usage et à la qualité du français dans ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls privilégie l'unilinguisme français afin de bien indiquer que le français est à la fois la langue officielle et la langue normale et habituelle de l'administration municipale et de l'espace public ainsi qu'un facteur important de cohésion sociale au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls accorde également une attention constante à la qualité de la langue française écrite et parlé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls souhaite adopter une politique linguistique afin d'indiquer la conduite attendue de l'administration municipale en matière linguistique, et ce, en conformité avec la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la « Politique linguistique » telle que présentée.

Qu'une copie de la présente Politique soit transmise au Ministère de la Langue française.

Adoptée



Municipalité du Village de Roxton Falls

102-05-2025

ou annotation

Procédure de traitement des plaintes – Politique linguistique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls souhaite adopter une procédure afin d'assurer un traitement équitable, efficient et efficace des plaintes faites auprès de l'organisme municipal concernant un manquement allégué à ses obligations prévues à la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la « Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la Charte de la langue française » telle que présentée.

Adoptée

103-05-2025

Mandataire – Politique linguistique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls doit nommer un mandataire responsable de prendre les moyens nécessaires pour que l'organisme municipal satisfasse aux obligations auxquelles il est tenu en vertu de la *Charte de la langue française*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut identifier la directrice générale ou une autre personne pour recevoir les plaintes relatives aux manquements des obligations de la *Charte de la langue française* et d'appliquer la Procédure;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc-André Dubreuil
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Julie Gagné, Directrice générale et greffière-trésorière, à titre de personne responsable désignée pour la réception des plaintes.

Adoptée

104-05-2025

Règlement #02-2025 – Décrétant une dépense de 310 000 \$ et un emprunt de 151 000 \$ pour le pavage des rues des Pins et des Lilas : correction des articles 5 et 6

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 02-2025, décrétant une dépense de 310 000\$ et un emprunt de 151 000\$ pour le pavage des rues des Pins et des Lilas;

CONSIDÉRANT QUE l'affectation de la subvention TECQ prévue à l'article 6 du règlement n'est pas tout à fait adéquate, car la subvention n'est pas versée au service de la dette, mais plutôt au comptant en un seul versement, qui sera versé l'année suivant la présentation d'une programmation de travaux complétés;

CONSIDÉRANT QUE cette erreur peut être corrigée par l'adoption d'une résolution qui viendra ajuster le tout;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

- QUE l'article 5 du règlement numéro 02-2025 est remplacé par le suivant :

« ARTICLE 5. MONTANT ET TERME DE L'EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 151 000 \$ sur une période de 10 ans.

Le conseil affecte à la dépense la somme de 159 000\$, provenant du fonds de la TECQ (20% de son enveloppe allouée) ; cette subvention est versée comptant. »

- QUE le 3^e alinéa de l'article 6 du règlement 02-2025 soit retiré.
- QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

105-05-2025

Travaux d'asphaltage des rues des Pins et des Lilas : ajustement de certaines entrées charretières

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de certaines entrées charretière du secteur de la rue des Pins, révèle une forte pente et que des problèmes d'érosions peuvent survenir à certains endroits lors de fortes précipitations;

CONSIDÉRANT QUE cette situation risque d'entraîner de l'érosion dans l'accotement, voir sous le pavage projeté, augmentant le risque de détérioration de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique peut être corrigée par la création de légère noue dans les entrées visées ainsi que l'ajout d'enrochement sur 100-200 m sur la partie aval des entrées pour limiter l'apparition d'érosion;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de prix joint à ces travaux, ce qui ne permet pas aux élus de prendre une décision précise;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc-André Dubreuil
Secondé par Lynda Cusson

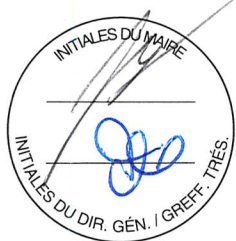
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la firme EXP de prévoir que les travaux proposés soient planifiés en option au devis, soit la correction des entrées charretières et de l'enrochement sur 100-200 m, à moins d'avoir plus d'information à ce sujet avant d'aller en appel d'offres.

Adoptée

106-05-2025

Recommandation des auditeurs : mandat visant à faire l'inventaire des flocages et calorifuges au garage municipal et estimation des coûts visant à retirer l'amiante, si requis

CONSIDÉRANT QUE la firme de vérificateurs FBL a soumis certaines recommandations dans le cadre de son mandat de vérification annuelle, dont une concernant la nécessité de faire l'inventaire des flocages et calorifuges au garage municipal, lequel n'a pas été réalisé depuis l'acquisition du bâtiment;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Daniel Roy

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de solliciter une offre de service auprès d'une firme spécialisée, afin qu'un inventaire des flocages et calorifuges soit réalisé au garage municipal ainsi que la production d'une estimation des coûts visant à retirer l'amiante, si requis.

Adoptée

107-05-2025

Projet Mini Grange Inc. – Travaux de raccordement au réseau d'égout municipal : résultat de l'appel d'offres sur invitation

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé, concernant la réalisation des travaux de raccordement au réseau d'égout municipal pour le projet de la compagnie Mini Grange Inc., dont le lot #3 842 761 est situé sur la route 139, lesquels travaux doivent être réalisés par forage afin de répondre aux exigences du Ministère des transports;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée, soit celle présentée par Les Entreprises Delorme Inc., au montant de 73 133.86\$ taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Jonathan Bédard

Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission présentée par Les Entreprises Delorme Inc., au coût de 73 133,86\$ taxes incluses et de décréter les travaux visant à procéder au raccordement au réseau d'égout pour le lot #3 842 761.

Adoptée

108-05-2025

Projet Mini Grange Inc. – Travaux de raccordement au réseau d'égout municipal : Mandat visant la surveillance des travaux et le contrôle des matériaux sur exigence du MTMD

Il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services présentée par Les Services EXP Inc., au coût de 13 835\$ taxes incluses, le tout tel que présenté dans le courriel envoyé en date du 22-04-2025.

Adoptée

109-05-2025

Projet Mini Grange Inc. – Travaux de raccordement au réseau d'égout municipal : Conditions financières de l'entente à convenir avec le propriétaire pour les coûts des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des coûts relatifs aux travaux visant le raccordement au réseau d'égout pour le lot #3 842 761, sont maintenant connus;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la municipalité et la compagnie Mini Grange Inc., comprenant une estimation des coûts;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des transports exige la réalisation des travaux par forage directionnel, plutôt que par tranchée, ce qui complexifie les travaux et en augmente les coûts;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être soumis à une surveillance et au contrôle des matériaux pour satisfaire également aux exigences du Ministère;



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'annexe 2 de l'entente entre la Municipalité du Village de Roxton Falls et la compagnie Mini Grange Inc., laquelle présente des coûts estimés de l'ordre de 93 991\$. Qu'une rencontre soit planifiée avec le propriétaire, afin de lui présenter le dossier et lui expliquer les coûts.

Adoptée

110-05-2025

RIAM : transfert de propriété des bacs de recyclage

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r.46.01) le 7 juillet 2022, Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective au Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2025, Éco Entreprises Québec prend à sa charge les coûts pour l'achat et les services de réparation, de remplacement et de distribution des bacs roulants pour les clientèles prévues par le Règlement mentionné plus haut;

CONSIDÉRANT QUE dans son courriel du 17 décembre 2024 à l'intention des organismes municipaux signataire de l'Entente de partenariat, en l'occurrence la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour notre territoire, Éco Entreprises Québec a confirmé son intention de procéder au rachat de l'inventaire de bacs en main en date du 1^{er} janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a demandé à chaque municipalité membre, en date du 2 décembre 2024, qu'elle dresse l'inventaire des bacs roulants non distribués dont elle disposait à cette date et lui transmette l'information afin de pouvoir constituer un inventaire global des bacs en main au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder à ce rachat, Éco Entreprises Québec exige que l'organisme municipal qui présente la demande, en l'occurrence la Régie, procède à un transfert d'actifs afin de devenir propriétaire de la flotte de bac de récupération du territoire concerné;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie de ce transfert d'actifs, Éco Entreprise Québec rembourse, au coût d'achat, les bacs roulants dont elle devient propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Régie, par sa résolution numéro 25-049 demande aux municipalité membres concernées de transférer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, par résolution, la propriété des bacs roulants destinés à la collecte des matières recyclables détenus en inventaire au 31 décembre 2024, afin que celle-ci puisse procéder à la demande de remboursement de l'inventaire auprès d'Éco Entreprises Québec, bien que chaque municipalité conservera la possession physique de sa flotte de bacs;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie, la Régie remboursera aux municipalités concernées, sur réception du paiement par Éco Entreprises Québec, les sommes relatives au rachat de l'inventaire de bacs roulants pour la collecte des matières recyclables, en fonction des sommes remboursées par Eco Entreprises Québec;

00063



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains la propriété des bacs roulants verts ou bleus en inventaire au 31 décembre 2024.

De confirmer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains que les actifs transférés, soit les bacs roulants verts ou bleus pour les matières recyclables, ne font l'objet d'aucune hypothèque, privilège, gage, saisie ou autre charge ou droit réel opposable à la Régie par un tiers et qu'ils ne sont soumis à aucun litige, revendication ou procédure judiciaire pouvant affecter leur propriété.

Adoptée

111-05-2025

Capacité de la station d'épuration, poste de pompage et réseau d'égout : offre de services visant l'analyse, modélisation hydraulique et capacité des postes de pompage par Les Services EXP Inc.

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc. propose une stratégie d'étude des capacités des installations d'épuration visant faire une analyse complète et approfondie de la capacité résiduelle du réseau sanitaire, plutôt qu'une analyse alignée pour un projet en particulier;

CONSIDÉRANT QUE cette étude inclurait une campagne de mesure des débits sur plusieurs mois, visant à dresser un portrait réaliste du volume d'eaux usées générées dans chaque secteur ainsi qu'une modélisation hydraulique, suivie de la présentation d'un rapport détaillé;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat permettrait d'obtenir un portrait précis de la capacité résiduelle d'une grande partie des conduites sanitaires et des postes de pompage de la municipalité et que les résultats seraient présentés sous forme de plan, avec des unités d'habitation résiduelles par tronçon;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite analyser la possibilité de retenir les services d'un consultant externe, qui pourrait conseiller la municipalité avec la problématique actuellement soulevée, soit la connaissance des capacités résiduelles des conduites en place, des postes de pompage, la problématique de l'infiltration d'eau de ruissellement dans le réseau d'égout sanitaire (portion de réseau unitaire-combiné);

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des références pour les services d'un consultant externe auprès de municipalités voisines et autres personnes ressources, qui pourrait soutenir la municipalité avec ce mandat.

Adoptée

112-05-2025

Projet intégré rue Milton-suivi

CONSIDÉRANT QU'une lettre a été adressée à la municipalité par Le Groupe Laubert Inc., visant à demander différentes modifications au règlement de zonage pour la zone 204, laquelle permet les projets intégrés;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit être analysée par l'inspecteur en bâtiment avant d'être présentée au CCU;



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la demande vise notamment à augmenter le nombre d'étage permis à 4, au lieu de 3;

CONSIDÉRANT QU'au niveau protection contre l'incendie, il est impossible d'intervenir sur un immeuble de 4 étages en fonction des ressources disponibles;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marc-André Dubreuil
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer dès maintenant Le Groupe Laubert Inc., que leur demande visant à permettre les immeubles de 4 étages en zone 204 est refusée. Que le dossier complet soit soumis à l'attention du CCU, lorsqu'il sera considéré complet par l'inspecteur en bâtiment.

Adoptée

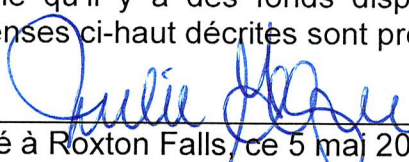
Entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby
Point reporté à la prochaine séance du conseil.

Deuxième période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. 2 personnes sont présentes dans l'assistance.

Monsieur Paul-André Richard recommande d'effectuer des recherches pour une subvention pour l'achat de tondeuse à batterie. Le conseil en prend note.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.


Signé à Roxton Falls, ce 5 mai 2025

113-05-2025

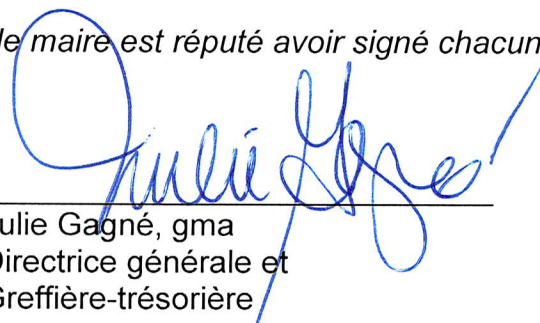
Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Marc-André Dubreuil
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h29.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.


Jean-Marie Laplante
Maire


Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

***Je, Jean-Marie Laplante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

A large, stylized handwritten signature in blue ink, positioned in the center of the page and partially crossed by a diagonal line.